



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

Numéro de la délibération
3^{ème} délibération

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

1ERE SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 29 JANVIER 2020

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de janvier, à seize heures vingt-six trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
23 janvier 2020

Membres
en exercice : 30

DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 30 janvier 2020

SAINTE-ANNE,
Le 30 janvier 2020

Etaient présents : M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Fabrice DURO, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN.

Étaient absentes excusées : Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole SINIVASSIN.

Étaient absents : Mme Michelle MAXO, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL, Mme Diana PERRAN.

Secrétaire de séance : Madame Mariette MANDRET épouse PASSAVE

Le conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE d'adopter ainsi qu'il suit le tableau des emplois 2020 qui prendra effet à compter du 29 janvier 2020 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général des Services (Emploi fonctionnel)	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services (Emploi fonctionnel)	3	0	3
Attaché hors classe	1	0	1
Attaché principal	5	1	4
Attaché	11	7	4
Rédacteur principal de 1° classe	8	1	7
Rédacteur principal de 2° classe	9	7	2
Rédacteur	14	6	8
Adjoint administratif principal de 1° classe	11	2	9
Adjoint administratif principal de 2° classe	83	57	26
Adjoint administratif territorial	53	50	3
Total	199	132	67
FILIERE TECHNIQUE			
Directeur des Services Techniques (Emploi fonctionnel)	1	1	0
Ingénieur principal	2	0	2
Ingénieur	4	1	3
Technicien principal de 1° classe	3	2	1
Technicien principal de 2° classe	4	1	3
Technicien	3	1	2
Agent de maîtrise	50	26	24
Adjoint technique principal de 1° classe	2	0	2
Adjoint technique principal de 2° classe	63	53	10
Adjoint technique territorial	100	94	6
Total	232	179	53
FILIERE CULTURELLE			
Bibliothécaire	1	0	1
Assistant de conservation principal de 1° classe	1	1	0
Assistant de conservation principal de 2° classe	1	0	1
Assistant de conservation	1	0	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° classe	7	4	3
Adjoint territorial du patrimoine	10	4	6
Total	21	9	12
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 1° classe	1	1	0
Animateur principal de 2° classe	2	0	2
Animateur	3	2	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1° classe	1	0	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2° classe	4	3	1
Adjoint territorial d'animation	50	42	8
Total	61	48	13
TOTAL A REPORTER	513	368	145

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
REPORT	513	368	145
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1° classe	2	2	0
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2° classe	1	0	1
Educateur des activités physiques et sportives	4	1	3
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives	1	0	1
Total	9	4	5
FILIERE POLICE			
Chef de service principal de 1° classe	2	0	2
Chef de service principal de 2° classe	1	0	1
Chef de service de police municipale	3	0	3
Brigadier-chef principal	11	8	3
Gardien-brigadier	13	9	4
Total	30	17	13
FILIERE SOCIALE			
<i>Sous Filière Sociale</i>			
Conseiller socio-éducatif	1	0	1
Educateur de Jeunes Enfants de 1° classe	1	1	0
Educateur de Jeunes Enfants de 2° classe	1	0	1
Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles	15	0	15
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	21	15	6
Agent social principal de 2° classe	1	0	1
Agent social	3	2	1
<i>Sous Filière Médico-Sociale</i>			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	0	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	0	1
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principale de 1° classe	3	1	2
Auxiliaire de puériculture principale de 2° classe	2	0	2
Total	54	20	34
TOTAL	606	409	197

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTITE HORAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2° classe	5	1	4	32/35°
Adjoint administratif principal de 2° classe	2	0	2	30/35°
Adjoint administratif principal de 2° classe	5	1	4	28/35°
Adjoint administratif territorial	11	6	5	32/35°
Adjoint administratif territorial	3	2	1	30/35°
Adjoint administratif territorial	13	8	5	28/35°
Total	39	18	21	
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	1	1	0	28/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	5	5	0	32/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	8	2	6	31H30/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	13	4	9	28/35°
Adjoint technique territorial	19	11	8	32/35°
Adjoint technique territorial	10	8	2	31H30/35°
Adjoint technique territorial	7	4	3	29/35°
Adjoint technique territorial	52	35	17	28/35°
Adjoint technique territorial	25	16	9	25/35°
Total	140	86	54	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	1	1	0	29/35°
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	0	32/35°
Adjoint territorial du patrimoine	1	0	1	29/35°
Adjoint territorial du patrimoine	6	1	5	28/35°
Total	10	3	7	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Adjoint territorial d'animation	20	10	10	32/35°
Adjoint territorial d'animation	1	1	0	29/35°
Adjoint territorial d'animation	30	15	15	28/35°
Adjoint territorial d'animation	14	12	2	25/35°
Total	66	38	28	
FILIERE SOCIALE				
<i>Sous Filière Sociale</i>				
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	1	1	0	28/35°
Agent social principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Agent social	2	0	2	29/35°
Agent social	1	0	1	28/35°
Total	5	1	4	
TOTAL	260	146	114	



TABLEAU DU PERSONNEL RECRUTE D'APRES L'ARTICLE 110 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	TEMPS COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Collaborateur	2	1	1	
TOTAL	2	1	1	

TABLEAUX DU PERSONNEL RECRUTE D'APRES L'ARTICLE 3 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

Temps Complet

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	TEMPS COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	2	1	1	
Adjoint administratif	6	6	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	1	1	0	
Ingénieur	1	0	1	
Adjoint technique	5	1	4	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	5	2	3	
TOTAL	20	11	9	

Temps Non Complet

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTITE HORAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	5	5	0	32/35°
Adjoint administratif	1	0	1	30/35°
Adjoint administratif	10	4	6	28/35°
Adjoint administratif	1	0	1	25/35
Total	17	9	8	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	1	1	0	32/35°
Adjoint technique	5	3	2	30/35°
Adjoint technique	15	9	6	28/35°
Adjoint technique	10	3	7	25/35°
Adjoint technique	5	2	3	20/35°
Total	36	18	18	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	2	1	1	28/35°
Total	2	1	1	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	10	0	10	32/35°
Adjoint d'animation	10	5	5	28/35°
Adjoint d'animation	5	2	3	25/35°
Adjoint d'animation	3	3	0	20/35°
Total	28	10	18	
TOTAL	83	38	45	

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2020.

DONNE tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christian BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».*